

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Parc départemental de Pichauris - Convention de mise à disposition pour l'organisation de "randonnées théâtrales"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la mise à disposition d'un parcours situé au sein du parc départemental de Pichauris, pour l'organisation, en 2016, de « randonnées théâtrales » par la compagnie « Dans la cour des grands »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint au rapport.

Le parcours est mis à disposition gratuitement. Cet avantage en nature devra être validé dans les résultats (en dépenses et en recettes) de l'exercice comptable de la compagnie théâtrale « Dans la cour des grands » pour un montant de 13 500 € ou 15 300 € selon le calendrier des représentations.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée